AGENDA

Le Grand Prix d'Isbergues traversera notre commune le dimanche 17 septembre 2017 en venant de Cuhem, en passant par la rue des Templiers , rue du Transvaal et rue du Vaudas en direction de Ligny les Aire.

La caravane publicitaire passera à 13h et la course à 14h15.

Le dimanche 8 octobre 2017, ANIMEDIA et le Club de Loisirs reçoivent les motards pour une étape sur notre commune dans le cadre de la ballade moto organisée pour AUDOMAROSE.

PHOTOS SOUVENIR...

Fête des Ecoles

Festivités du 14 juillet

Ducasse d'Enguinegatte

TANDEM n°8

Votre bulletin d'informations

ENQUIN LEZ GUINEGATTE

EDITO

Nous avons constaté que certains habitants aménagent le devant de leur propriété (accessibilité à la parcelle, enrobés, busage, mur et clôture, etc…), bien souvent sur une emprise foncière du domaine public et ce sans autorisation de la collectivité.

La démarche est respectable puisqu'elle concourt à l'embellissement de notre village, mais une procédure légale est à respecter.

Je me permets donc de rappeler quelques règles élémentaires :

- Pour les aménagements en bordure de route communale :
  - ⇒ Autorisation obligatoire de la municipalité
- Pour les aménagements en bordure de route départementale :
  - ⇒ Arrêté d'alignement à obtenir auprès des services départementaux et une autorisation de la municipalité sont nécessaires.

Certains travaux réalisés sans accord préalable gênent l'écoulement des eaux pluviales et ne respectent pas l'alignement vis-à-vis du domaine public.

Je rappelle par ailleurs qu'en cas de travaux d'infrastructure routière effectués par le Département ou la commune suivant la nature de la voirie, les aménagements réalisés sans accord pourraient être démontés sans aucun dédommagement financier et ce du fait de leur illégalité.

Hervé Dupont

Maire ENQUIN LEZ GUINEGATTE

Avis aux habitants d'Enguinegatte

Le commerçant ambulant NICNAR ne passe plus sur la commune, si besoin le commerce CocciMarket à Enquin livre à domicile.

Septembre 2017

La rentrée scolaire

Activités sportives et culturelles

Agenda

Les Echos du Conseil

Réunion du 21 juin 2017

Délégation de Service Public Gaz Propane

Rectificatif :

Les montants indiqués dans le TANDEM N°7 concernant les montants des raccordements (pendant les travaux 363.79 € TTC et après les travaux 726.52 € TTC) ont été donnés à titre indicatif, ils dépendront du prestataire retenu si le réseau venait à être mis en service.

La rentrée scolaire

Le RPI de l'Hermitage a décidé de ne pas modifier les rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2017, c'est-à-dire de ne pas revenir à la semaine de 4 jours au lieu de 4 jours et demi.
En voici les raisons :
En premier lieu il est important de rappeler que malgré toutes les déclarations faites dans la presse écrite, télévisée et relayées par les réseaux sociaux, le décret officiel du possible assouplissement des rythmes scolaires n'est paru qu'en date du 27 juin 2017, soit 6 jours après le dernier conseil d'école de l'année scolaire en cours.

Ainsi les collectivités locales disposaient d'un délai de deux mois pour décider d'une éventuelle organisation scolaire et ce en pleine période d'été qui comme chacun le sait n'est pas la plus favorable pour consulter et associer les différentes parties prenantes.

Bâtir une nouvelle organisation dans la précipitation, en l'absence probable, due aux vacances, de nombreux partenaires, n'aurait pas été un gage de qualité et de fiabilité.

D'autre part, la modification éventuelle des rythmes scolaires remettait en cause :
-des contrats de travail de certains personnels du RPI qui devraient être adaptés ou tout simplement n'auraient plus de raison d'être.
-une adaptation du plan de transport des autocars scolaires qui était déjà finalisé pour la rentrée en cours et dont les horaires pour le RPI sont difficiles à bouger car maillés avec les ramassages des collèges.
-une réorganisation complète des activités péri et extra scolaires gérées par le RPI (cantine, accueil de loisirs du matin et du soir, reprise probable de l'accueil de loisirs du mercredi avec la gestion et la mise en place du personnel nécessaire).
Enfin, un élément tout aussi important, certains parents en accord avec leur employeur ont modifié leur contrat de travail pour s'adapter aux rythmes actuels et là aussi le temps doit être laissé à la concertation sans précipitation.

Ainsi l'année scolaire 2017-2018 sera placée sous le signe du dialogue et de l'écoute à trois niveaux :
-l'équipe enseignante
-le conseil d'école
-l'ensemble des parents d'élèves seront consultés via un questionnaire pour connaître leur préférence.

A l'issue de cette concertation, nous prendrons une décision sur l'organisation scolaire pour la rentrée 2018-2019 et ce, en tenant compte des avis majoritairement exprimés.

Travaux

Goudronnage de la rue Basse Boulogne à Enguinegatte

Non renouvellement ou arrêt des contrats aidés, une gestion du personnel complexe

Avec le maintien de la semaine de 4 jours et demi avec deux fois 1h30 de Nouvelles Activités Périscolaires, les lundi et vendredi après la classe, ce sont en moyenne 110 enfants que le personnel du RPI doit prendre en charge.

Dans le cadre de notre Projet Educatif de Territoire signé avec les services de l'Etat fin 2015, nous nous sommes inscrits dans une démarche qualitative avec un encadrement d'animateurs que la collectivité a formé au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs. Trois d'entre eux étaient en contrat aidés permettant au RPI de l'Hermitage d'alléger le coût de la charge de personnel.

De plus ces emplois étaient utilisés pendant la pause méridienne où une moyenne de 70 enfants fréquentent la cantine quotidiennement. Le non renouvellement de ces contrats induira une dépense de charge de personnel de 23 800 € non budgétisé car nous devrons prendre des personnes en CDD.

La même problématique se pose pour la mairie où nous souhaitions un contrat destiné à l'accueil et à la polyvalence sur les deux secrétariats (Enquin et Enguinegatte).

Malgré nos efforts pour optimiser le travail de notre personnel, tant pour la commune que pour le RPI, nous sommes confrontés à des difficultés d'organisation et ne disposons plus de solution de remplacement quand un agent est souffrant. Ces difficultés vont s'accroître au niveau du RPI puisque le dernier contrat aidé dont nous disposons prend fin au mois de décembre.

Nous avons adressé au Sous Préfet une note en ce sens en espérant que ses services trouveront les ressources nécessaires à dégager de nouveaux contrats en direction de commune comme la nôtre, qui s'attachent à offrir un service public de qualité tout en maîtrisant ses dépenses.

Activités sportives et culturelles

AAEJS — Association Intercommunale AAEJS

Dès le 11 septembre

☎ 03.21.95.80.04

CLUB LABEL PETITE ENFANCE — Fédération Française de Gymnastique

BABY GYM
Salle des sports
1-3 ans — Lundi de 16h15 à 17h
3-4 ans — Lundi de 17h à 17h50

STEP
Prévoir eau, serviette et baskets propres
Salle des sports
Mardi de 19h40 à 20h40

EVOLUGYM
Salle des sports
2 ans de pratique
Jeudi de 17h30 à 18h45
Perfectionnement 3 ans de pratique
Jeudi de 18h45 à 20h

EVEIL GYMNIQUE
5-6 ans
Salle des sports
Lundi de 17h50 à 18h40

GYM DOUCE
Salle des sports
Lundi de 14h30 à 15h30

CARDIO/RENFO
Prévoir eau, serviette, tapis de fitness et baskets propres
Salle des sports
Mardi de 18h40 à 19h40

Tarifs

Enfants (gym) : 1 activité : 49 € - 2 activités : 65 €

Adultes : 1 activité : 69 € - 2 activités : 83 €

Hip-hop : 1 activité : 59 €- 2 activités : 74 € (hip hop + gym)

Enquin Danse

Destiné aux 4-17 ans
Inscriptions auprès de la Présidente :
Mme VANPOUILLE 06.77.34.71.59
Possibilité d'une séance d'essai avant le règlement de la cotisation.
Cotisation annuelle : 30 €
Les cours auront lieu le samedi à partir de 9h15.
Salle des sports intercommunale
Début des cours le samedi 16/09

Ecole de musique de l'Hermitage

Alice Guilbert 06.78.24.56.31
Isabelle Garcia 06.85.65.99.62
Grégory Hattel 06.65.00.18.08
Courriel : ecolemusiquehermitage@gmail.com

Venez découvrir la musique à Enquin

Les cours de guitare sont collectifs.
Ensemble de 2 à 5 guitares (de niveau équivalent)

Le **lundi à partir de 16h30**,
pendant 45 min, à la mairie d'Enquin les Mines,
dans une salle à l'étage, à partir de 8 ans.

TARIFS 2017/2018	
ENFANTS (-18 ANS)	ADULTES
90 €	120 €

Professeur : Peter Barrett
Début des cours : Lundi 11 septembre 2017

Etoile Sportive Enquin les Mines — E S E M

Football—Ecole labellisée Jeunesse et Sports
A partir de 6 ans.

Renseignements et inscriptions auprès de
M CHEVALIER Laurent *06 18 44 69 00*

Ouverture de la Médiathèque de 9h30 à 12h.

Lancement de la **Ludothèque** à 14h jusque 16h

Cotisation 8 €/an valable pour la famille

Caution de 40 €

Emprunt de 3 jeux maximum pour 1 mois à échanger tous les 3ème samedi du mois de 9h30 à 12h

(sauf en novembre le samedi 25)

Horaires de la Médiathèque dès le 11/09/2017 :

Lundi 17h-19h

Mardi . Jeudi. Vendredi 15h - 17h

Mercredi 14h - 16h30

Samedi 9h45 - 11h15

Emprunt gratuit de 5 livres/3CD/3DVD

Médiathèque en réseau - renseignements 06.87.87.60.94